

TAUX DE PRISE EN CHARGE 2019

Le Conseil de la Formation accompagne le financement des **formations de gestion et développement des entreprises**. La participation stagiaire minimum est de :

- **1 €** par heure de formation pour les **actions de formation continue qualifiantes**.
 - **2 €** par heure de formation pour les **actions de formation continue non qualifiantes de courte durée**.
- La participation stagiaire minimum peut être plafonnée à 200 € pour les formations longues par module.**

FORMATIONS DIPLOMANTES

Formations préparatoires aux titres suivants :

- Certificat Technique des Métiers (CTM)
- Brevet Technique des Métiers (BTM)
- Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA)
- Encadrant d'Entreprise Artisanale (EEA)
- Brevet de Maîtrise (BM)
- Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise (TEPE)
- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
- Diplômes de l'enseignement supérieur de type CNAM
- Brevet Professionnel (BP)

Plafond de **32 €** de l'heure stagiaire

Diplômes de l'Education Nationale

Plafond de **32 €** de l'heure stagiaire

Titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi

- Assistant commercial
- Assistant import-export
- Conseiller commercial
- Designer Web
- Négociateur technico-commercial
- Responsable de petite et moyenne entreprise
- Secrétaire comptable
- Vendeur-conseil en magasin

525 heures de formation finançables plafonnées à **12 €** de l'heure dans la limite de **6 000 €**

VAE (la certification visée a une finalité professionnelle liée à la gestion, au développement et à la direction de l'entreprise)

Plafond de **50 €** de l'heure stagiaire, Limité à **24 heures** de formation finançables

FORMATIONS ACQUISITION DE COMPETENCES (NON-DIPLOMANTES)

<p>Informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internet et communication numérique • Information et Bureautique • Logiciels de gestion • Web et multimédia 	<p>Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 42 heures de formation finançables.</p>
<p>Gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité, paye, facturation • Gestion administrative et financière de l'entreprise • Gestion commerciale 	<p>Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 42 heures de formation finançables.</p>
<h2 style="margin: 0;">FORMATIONS ACQUISITION DE COMPETENCES (NON DIPLOMANTES) suite</h2>	
<p>Commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la clientèle • Commercialisation des produits • Amélioration de son outil de production-marché de niche • Commercialisation des produits • Outils de communication • Développement durable / environnement 	<p>Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 42 heures de formation finançables.</p>
<p>Gestion des Ressources Humaines (GRH)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Management et gestion du personnel • Communication, relations humaines • Evaluation des risques professionnels ou sociaux, santé et sécurité au travail 	<p>Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 42 heures de formation finançables.</p>
<p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues étrangères • Réglementations 	<p>Plafond de 32 € de l'heure stagiaire, Limité à 42 heures de formation finançables.</p>
<p>Développement personnel et comportemental</p>	<p>Plafond de 40 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.</p>
<p>Bilan de compétences</p>	<p>Plafond de 50 € de l'heure stagiaire, Limité à 24 heures de formation finançables.</p>

FORMATIONS ACQUISITION DE COMPETENCES (NON-DIPLOMANTE) suite

<p>Stage de Préparation à l'installation (SPI)</p> <p>(L'inscription au RM doit être réalisée dans les six mois suivant le stage et la demande de remboursement adressée au Conseil de la Formation dans les 45 jours suivant l'inscription)</p>	<p>Forfait de 50 €</p>
<p>Formations dédiées à la fonction d'élu</p>	<p>Plafond de 30 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables.</p>
<p>TRANSMISSION D'ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'auto-diagnostic • Préparer la cession de son entreprise • Trouver un repreneur 	<p>Plafond de 42 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables.</p>
<p>FORMATIONS A DISTANCE</p>	
<p>Les formations à distance peuvent être prises en charge dès lors qu'existent des moyens d'assistance et de suivi préalablement établis.</p>	<p>Sur la base des taux indiqués ci-dessus selon la thématique de la formation.</p>
<p>SUIVI JEUNES ENTREPRISES</p>	
<p>Diagnostic abordant les points suivants (selon les priorités de l'artisan)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative et financière • Savoir analyser la situation de son entreprise • Commercial et marketing • Production et achat / approvisionnement • Gestion des Ressources Humaines • Prospective (« Avenir de l'entreprise ») • Développement Durable • Numérique <p>+ Rédaction de prescriptions pouvant inclure des formations (éligibles au Conseil de la formation ou non).</p>	<p>Forfait de 300 € correspondant à une prestation de 3.5 h</p> <p>Limité à 4 demi-journées d'accompagnement sur 3 ans. (Pas de participation stagiaire)</p>

Absence des stagiaires : Les heures stagiaires seront prises en charge dans leur intégralité lorsque l'organisme de formation pourra justifier d'une présence effective du stagiaire au moins égal à 80% de la durée globale